

# Mesures sanitaires à adopter par un assistant maternel exerçant à son domicile en phase 3 de la levée du confinement

Si l'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses en général, elle est bien sûr particulièrement importante en cette période d'épidémie de Covid-19, notamment au domicile d'un assistant maternel, car elle réduit les sources de contamination virale et bactérienne.

Ces mesures s'appliquent chaque jour aux enfants et aux professionnels, même en dehors d'une infection déclarée. Elles concernent les locaux, le matériel, le linge, l'alimentation, l'hygiène individuelle et doivent être rappelées régulièrement.

## L'accueil

L'accueil des enfants peut reprendre son « organisation normale ».

Les parents peuvent pénétrer dans le domicile de l'assistant maternel dans le respect des règles d'hygiène :

- ✓ A l'entrée du domicile de l'assistant maternel, un marquage au sol permet de représenter les distances d'un mètre que les parents doivent respecter si une file d'attente s'est formée (adhésif ou traçage au sol, etc.) ;
- ✓ Le nombre de parents simultanément présents dans le lieu d'accueil des enfants est limité à 2 ;
- ✓ Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour l'assistant maternel et les parents lors de tout échange dès lors que la distance d'un mètre n'est pas garantie ;
- ✓ Parents et assistant maternel adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade).
- ✓ A l'arrivée, si la configuration des lieux le permet, chaque parent se lave systématiquement les mains et lave celles de son enfant ;
- ✓ L'assistant maternel se lave les mains avant tout accueil d'enfant ;

Une affiche d'information pour les parents sur les gestes barrières est affichée à l'entrée du domicile de l'assistant maternel.

## Le lavage des mains

**Pour l'assistant maternel**, le lavage des mains doit être pratiqué :

- Avant tout contact avec les enfants.
- Après tout contact avec l'un des parents.
- Après toute manipulation d'un masque.

- Avant et après chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Avant et après chaque activité.
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour améliorer la qualité du lavage des mains, il est recommandé de retirer bagues, bracelets. Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. Pour un usage efficace des SHA, les mains doivent être sèches et non souillées.

**Pour les enfants accueillis**, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant
- Avant et après chaque repas
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- Après mouchage, toux, éternuement
- Avant le départ de l'enfant

Le lavage des mains est adapté à l'âge de l'enfant et à son stade de développement, généralement :

- ✓ Avant 12 mois, le bébé a essentiellement des interactions avec l'adulte s'occupant de lui. Il ne sert donc à rien de lui laver fréquemment les mains.
- ✓ A partir de 12 mois, il faut instaurer le lavage des mains à chaque changement d'activités.
- ✓ A partir de 2 ans, apprenez-lui à se laver les mains correctement et fréquemment.

## Règles de lavage des mains

Veiller à la mise à disposition du lavabo, avec savon et serviettes à usage unique (papier ou tissu) ainsi que poubelles équipées de couvercles et vidées régulièrement.

La méthode de référence pour tous (assistants maternels et enfants) est **le lavage à l'eau tiède et au savon**.

Se laver les mains pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de virus.

1. Frotter les mains paume contre paume
2. Laver le dos des mains
3. Laver entre les doigts
4. Frotter le dessus des doigts
5. Laver les pouces
6. Laver le bout des doigts et les ongles
7. Sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre



**Le recours à une SHA est réservé à l'adulte car le gel hydro alcoolique est agressif pour la peau d'un enfant. Il existe de plus un risque d'ingestion : mettre la SHA hors de portée des enfants.**

## Autres mesures barrières

- ✓ Se couvrir la bouche et le nez avec le coude en cas d'éternuement ou de toux.
- ✓ Se servir de mouchoirs en papier jetables pour se moucher ou s'essuyer le nez.

Les mouchoirs en papier sont à usage unique : ils doivent être jetés après chaque usage, dans une poubelle fermée.

Limiter tous les gestes réflexes qui amènent à toucher le visage : s'attacher les cheveux, ne porter aucun bijou.

## L'hygiène du logement et du matériel

La transmission du Covid se fait également lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses. Le respect des règles d'hygiène permet de réduire le risque de contamination.

### Nettoyage des locaux et du matériel

L'évolution de la situation épidémique permet de revenir à l'organisation « de routine » du nettoyage, avec les produits habituels. Il est ainsi recommandé de :

- ✓ Nettoyer au minimum une fois par jour les sols avec les produits habituels ;
- ✓ Désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées ;
- ✓ Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent au minimum une fois par jour,
- ✓ Nettoyer les objets manipulés régulièrement et au minimum toutes les 48 heures.
- ✓ Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements de déchets.
- ✓ Désinfecter les poubelles tous les jours

En cas d'utilisation de gants imperméables réutilisables, les laver soigneusement avec de l'eau du détergent puis les sécher après usage. Eliminer les gants à usage unique dans la filière normale.

### Aérer

Il est recommandé d'aérer régulièrement.

Par exemple, ouvrir les fenêtres 10 à 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage du local.

Il est recommandé de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) ou du système de climatisation le cas échéant.

Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

## Le linge

### Tenue professionnelle de l'assistant maternel

Le contact direct avec les enfants ne peut être évité, il convient donc d'appliquer des règles d'hygiène renforcées : une tenue spécifique de travail n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée. Les vêtements doivent être changés ou lavés régulièrement.

## Autre linge (Torchons, serviettes de table, bavoirs, serviettes d'hygiène, gants de toilette...)

L'entretien du linge peut revenir aux usages habituels :

- ✓ Changer et laver régulièrement le linge des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par jour pour les bavoirs, gants de toilette et serviettes individuelles de change ;
- ✓ Changer et laver régulièrement les draps et turbulettes des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par semaine
- ✓ Manipuler le linge avec soin : toujours porter un masque, ne pas le serrer contre soi ;
- ✓ Se laver les mains après toute manipulation du linge sale et avant toute manipulation du linge propre.

## L'organisation des repas

Les gestes barrières doivent renforcer les précautions habituelles :

- ✓ L'assistant maternel se lave les mains et lave les mains des enfants au savon et à l'eau avant chaque repas ou goûter.
- ✓ Il importe de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de nourriture, de boisson ou de couverts entre les enfants, qu'ils soient volontaires ou involontaires (ex. projections de nourriture).
- ✓ Le linge de table (serviettes, bavoirs, gants de toilette) est immédiatement mis au sale après chaque repas
- ✓ L'assistant maternel se lave les mains et lave les mains des enfants au savon et à l'eau après chaque repas ou goûter.
- ✓ Le port d'un masque lors de la préparation des repas est recommandé.

## L'organisation des changes

Les gestes barrières doivent renforcer les précautions habituelles :

- ✓ Le matériel nécessaire aux changes pour la journée est préparé en amont de l'arrivée des enfants : linge, couches, serviettes, gants, désinfectant, solution hydro-alcoolique, etc.
- ✓ L'assistant maternel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau avant chaque change
- ✓ Pendant le change, les vêtements de l'enfant sont entreposés à proximité directe du plan de change, préférentiellement dans un panier individuel
- ✓ Les couches et les autres déchets souillés sont immédiatement placés dans une poubelle dédiée, équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains et contenant un sac poubelle doublé (deux sacs l'un dans l'autre) ;
- ✓ Les linges utilisés lors de chaque change (serviette de change, gant de toilette, etc.) sont placés dans un bac de linge sale équipé d'un couvercle après chaque change ;
- ✓ L'assistant maternel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau après chaque change
- ✓ Au moins une fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu sont désinfectés ;
- ✓ La poubelle des couches est vidée au minimum une fois par jour ;
- ✓ Le bac de linge sale est vidé dès que nécessaire et le linge mis à laver.

## L'organisation des activités extérieures et les sorties

Le matériel et structures de jeux extérieurs sont nettoyés une fois par jour.

Lorsque l'assistant maternel ne dispose pas d'un espace extérieur privatif, les sorties sont recommandées, dans le respect des consignes sanitaires.



**Ces mesures doivent être expliquées aux employeurs.**

### Faut-il porter un masque ?

Afin de réduire le risque de transmission du virus **entre adultes, le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels et les parents** lors de tout échange **dès lors que la distance minimale d'un mètre ne peut être respectée**. Les masques faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de la norme Afnor.

Du fait de l'évolution de la situation épidémique et des connaissances scientifiques, le port du masque en présence des enfants n'est pas recommandé pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant.

Pour les professionnels présentant un risque de formes graves de Covid-19, l'usage de masques à usage médical est obligatoire (chirurgicaux ou FFP2).

Une attention particulière doit être réservée aux modalités de rangement sécurisé du masque. Chacun doit notamment veiller à plier le masque sans créer de contact entre l'intérieur et l'extérieur du masque, à stocker chaque masque dans une pochette individuelle, à éviter tout contact entre masques propres et masques usagés.



**Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**

**Compte-tenu du risque d'étouffement, le port du masque est proscrit pour les enfants de 0-3 ans.**

### Règle d'utilisation d'un masque :

#### Règles d'utilisation d'un masque :

Le fait de porter un masque, quelle que soit sa nature :

- Évite la diffusion des postillons
- Ne dispense pas d'appliquer les gestes barrières ni de respecter la distanciation sociale
- Implique de se laver les mains : avant de mettre le masque et après son retrait

L'efficacité du port d'un masque dépend de son bon usage :

- Il doit se porter de la bosse du nez jusqu'en dessous du menton.
- Il ne doit plus être touché une fois en place.
- Il ne peut plus être réutilisé dès qu'il a été manipulé.
- Il ne peut être utilisé plus de 4 heures d'affilée

Il convient de respecter les consignes du fabricant pour son utilisation et son entretien (nombre de lavage, température...) et de jeter le masque à usage unique et les masques lavages hors d'usage via la filière classique des ordures ménagères.

## Faut-il mettre des gants ?

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.



Vous devez également être particulièrement attentif à votre santé et à celle des enfants accueillis et prendre immédiatement les mesures nécessaires lors d'apparition de symptômes suggérant le Covid-19 chez vous ou chez l'un des membres de votre foyer : disparition de l'odorat ou du goût, signes infectieux d'apparence même banale, hyperthermie, toux...

Prévoir un espace pour isoler des autres enfants un enfant qui présenterait des symptômes du Covid 19 au cours de la journée d'accueil, temporairement, le temps de l'arrivée des parents.

**L'activité d'accueil doit être impérativement interrompue dans les cas de contamination d'un enfant accueilli ou d'un membre de son foyer, de vous-même ou d'un membre de votre foyer.**

Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant ou d'un médecin de la plateforme Covid-19 et sur présentation d'une attestation médicale.

De même, en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 au domicile des parents, les parents doivent le garder au domicile, ne pas le confier et consulter un médecin sans délai.

Si l'assistant maternel a connaissance d'un cas confirmé de Covid-19 et n'a pas encore été contacté par le service départemental de la PMI au bout de 24 heures, il contacte directement celui-ci.

**Cette fiche risque d'évoluer en fonction de la situation.**

**En cas de doute ou d'une question sur la prise en charge d'un enfant accueilli, vous pouvez en échanger avec votre puéricultrice PMI de secteur.**

**Retrouver les coordonnées de l'Unité Territoriale sur le site du Département [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr)**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**

